

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 87-30

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Younes effIRI Mohamed

Date de naissance :

Adresse : 14 Rue 15 ANFA - Casab.

Tél. : 06-77-69-3120

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. A.H. TADLAOU,
Chirurgie Générale
Chirurgie Gynécologique
12, Bd. 9 Avril - Casablanca

Cachet du médecin :

Date de consultation :

16.03.2023

Nom et prénom du malade :

Brahim effifi Toumi

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Tuberculose

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

TADLAOU
Généraliste
Casablanca
27 Mars 2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/3/2021	• •	Ali Bou faelue		Dr. A.H. TADDEOU Chirurgie Générale Chirurgie Gynécologique Bd. d'Anta - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE IBN KHALDOUN 104, Bis Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Chatila Dr. F. SEKKAT Dr. A. BRITEL	15.10.2023	PS 550	600 M
IBN KHALDOUN Bd. Abdelmoumen et Rue Chatila Dr. F. SEKKAT Dr. A. BRITEL			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

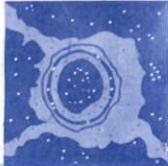
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION		



LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.

DEMANDE D'EXAMEN HISTO - CYTOPATHOLOGIQUE

Ordonnance du docteur : Taddache

Nom et prénom : BRITEL MR MME MLLE ENF

Age : 70 ans

Référence :

Siège et nature du prélèvement : HDP Cervicale

Cytologie :

- Frottis de dépistage : - Vagin Exocol Endocol Endometre

- Date des dernières règles :

- Traitements éventuels :

Renseignements cliniques et paracliniques :

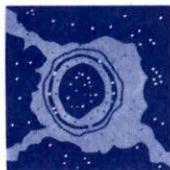
HDP Cervicale grecche
Caeruleuse (?) (?)

Radiographies :

Date : 16.03.2012

DR. A.H. TADLAOU
Chirurgie Génitale
Chirurgie Gynécologique
12, Bd. d'Anfa - Casablanca

Signature :
Dr. A.H. TADLAOU
Chirurgie Génitale
Chirurgie Gynécologique
12, Bd. d'Anfa - Casablanca



LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.

FACTURE

FACTURE : 37908

CASABLANCA LE : 15/03/2023

Analyses effectuées le: 15/03/2023

Pour.....: **Mme BICHRI TOURIA**

Sur prescription du: Dr TADLAOUI

Code.....: 33WZ2587



Organisme.....: **NC**

Montant Net : 600.00 **Dhs**

Arrêtée la présente facture à la somme de :

SIX CENTS Dhs 00 Cts

LABORATOIRE DE PATHOLOGIQUES
IBN KHALDOUN
104, Bis Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Chatila
Dr. F. SEKKAT
Dr. A. BRITEL

0522 . 99 . 37 . 86 - زنقة شاتلا - الدار البيضا - الهاتف : 0522 . 99 . 37 . 20 / 21 - الفاكس : 0522 . 99 . 37 . 86

104 bis, Angle Bd Abdelmoumen - 1, Rue Chatila - Casablanca - Tél.: 0522.99.37.20/21 - Fax : 0522.99.37.86

Email : laboratoire.ibnkhaloun@gmail.com

I.F : 01085932 - Patente : 34772143 - ICE : 001676411000013



LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.
ANATOMOCYTOPATHOLOGISTES

Nom : BICHRI TOURIA

Docteur : TADLAOUI

Age : ans

Date de réception : 15/03/2023

Organisme : NC

Code Patient : 33WZ2587

Organe :

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES : ADP cervicale.

ADP cervicale gauche – caséuse ?.

Le matériel examiné est de moins de 5g, mesure 3x1,8x1,5 cm et le second fragment 0,7x0,7x0,4 cm.

L'examen histologique des différents prélèvements effectués montre un parenchyme ganglionnaire fortement remanié par une réaction inflammatoire granulomateuse épithélio et giganto-cellulaire organisée en de larges follicules centrés de nécrose caséuse.

CONCLUSION : - Adénite tuberculeuse caséo-folliculaire évolutive.
- Absence de malignité sur ces prélèvements

Signé : Dr. F. SEKKAT

LABORATOIRE DE PATHOLOGIQUES
IBN KHALDOUN
104, Bis Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Chatila
Dr. F. SEKKAT
M. A. BRITEL